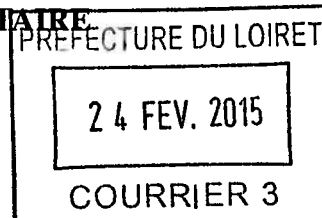


**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**du Canton de La Ferté Saint-Aubin**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 FEVRIER 2015**



9/15

Date d'affichage : 18 février 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'An Deux Mil Quinze, le 13 février 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 6 février 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de  
la Communauté de Communes du canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,  
M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole  
BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie  
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Excusés : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique  
DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT à Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

**Objet : Subvention 2015 pour le CILS.**

La mission principale de l'Association CILS est d'ordre social dans le cadre de l'insertion professionnelle. Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint-Aubin. C'est à ce titre que la Communauté de Communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Sans attendre le vote du budget primitif 2015, au regard des besoins de financement exprimés par l'association, il est prévu d'attribuer à l'Association CILS une subvention d'un montant identique à celle de 2014, soit 45 612 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité et une abstention*  
(Mme ElysaBETH CATOIRE),

**VERSE** à l'association CILS, une subvention pour l'année 2015 d'un montant de 45 612 €.

Le Président  
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 26 février 2015

